



Présidence

Tel. 01 44 82 80 11

Fax. 01 44 82 80 43

Email. s.decok@ccfd-terresolidaire.org

Réf. lettre : SB/SD 2341

Paris, le 18 avril 2017

Aux bénévoles en responsabilité

(équipes d'animation régionale, équipes d'animation diocésaine, délégué.e.s de région, président.e.s des commissions nationales, équipes d'animation des réseaux thématiques

Copie : DMC et groupe « élargissement de l'AG »

**Objet : Organisation de l'Assemblée générale
du CCFD-Terre Solidaire
des 9 et 10 décembre 2017**

Cher.e.s ami.e.s,

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale de mai 2016 à La Pommeraye, le Conseil d'Administration du CCFD-Terre Solidaire a décidé d'ouvrir l'Assemblée générale des 9 et 10 décembre 2017 en élargissant le nombre de participant.e.s. Il s'agira pour nous d'expérimenter ainsi la tenue d'une Assemblée en présence de 150 personnes, en vue de dessiner le nouveau format de l'AG du CCFD-Terre solidaire.

Cette Assemblée permettra, entre autres de :

- délibérer sur l'évolution des régions et de leur définir un nouveau périmètre ;
- faire un point approfondi sur les propositions d'organisation future du CCFD-Terre Solidaire dans la perspective de l'Assemblée générale extraordinaire prévue à l'Ascension, en mai 2018.

Un programme plus précis vous parviendra à l'automne avec les propositions de délibérations.

L'Assemblée générale de décembre 2017 réunira donc les membres constitutifs de l'assemblée, c'est-à-dire les représentant.e.s des 29 Mouvements et Services d'Eglise de la collégialité, les 12 délégués de Région, et les membres du Bureau, en présence de l'aumônier national, de l'évêque accompagnateur, du délégué général et des deux représentant.e.s du Comité d'Entreprise. Comme à chaque Assemblée générale, le CA pourra décider d'y adjoindre des invité.e.s selon les sujets (salariés, alliés, etc.).

Des invité.e.s complémentaires seront attendu.e.s pour cette assemblée, dans le cadre de l'expérimentation d'une AG élargie :

- un membre de chaque mouvement et service de la collégialité (MSE) mandaté par celui-ci en plus de son représentant statutaire habituel ;
- un membre de chacune des commissions nationales (désigné lors de la réunion de la prochaine commission, selon des modalités à définir par la commission) ;
- un membre de chaque équipe d'animation de réseau thématique (désigné selon des modalités à définir par l'équipe d'animation) ;
- 36 membres du Réseau mandatés par les 12 régions, soit trois membres par région actuelle en plus des délégué.e.s de région.

.../...

Désignation des mandatés des régions :

En ce qui concerne les mandatés des 12 régions, ils seront désignés lors de l'assemblée régionale de juin ou de l'automne par les personnes présentes. Cette assemblée sera organisée avec tous les membres du CCFD-Terre Solidaire de la région.

La délégation de 3 personnes qui accompagnera le/la délégué.e de région devra être représentative de la diversité des réseaux du CCFD-Terre Solidaire, dans chaque région.

Les candidat.s. seront appelé.e.s par l'équipe régionale ou d'autres instances de la région (Réseaux Thématiques, Jeunes Adultes, Equipes d'Animation Diocésaine, Commissions, Mouvements ou Services d'Eglise, etc.). Le Bulletin d'appel à candidature ci-joint peut vous y aider.

Chaque mandaté à l'Assemblée générale s'engage à préparer l'AG, à en assurer la restitution après la tenue de celle-ci, et à en accompagner la mise en œuvre sur le territoire concerné.

Il vous est possible de désigner des suppléant.e.s en cas d'empêchement de dernière minute d'une des personnes mandatées.

Pour la désignation des mandaté.e.s, toutes les personnes présentes à l'assemblée régionale auront droit de vote. Il n'y a pas de système de pouvoirs. Il n'y a pas non plus de quorum.

Les personnes élues pour représenter leur région le sont à titre exceptionnel pour l'AG de décembre 2017, dans le cadre de l'expérimentation.

Seuls les membres de L'Assemblée générale actuelle pourront voter. Mais, tous/toutes les participant.e.s pourront exprimer leur point de vue.

L'évaluation qui sera faite de l'Assemblée générale de 2017 nous permettra de définir plus précisément le fonctionnement de l'Assemblée générale élargie.

La liste des membres désignés devra être renvoyée au CCFD-Terre Solidaire au plus tard pour le 15 octobre 2017.

Comment sont désignés les membres de cette Assemblée Générale élargie ?

La liste des membres désignés devra être renvoyée au CCFD-Terre solidaire au plus tard pour le 15 octobre 2017. Des documents préparatoires seront envoyés en amont de cette Assemblée générale élargie.

Restant à votre disposition pour toutes explications complémentaires,

Bien cordialement,



Sylvie Bukhari-de Pontual,
Présidente du CCFD-Terre Solidaire